



N° 26 décembre 2008

## NEWSLETTER

Les informations de la statistique suisse de l'aide sociale

### Questions sur l'enquête: Revenu du travail et situation professionnelle

La saisie du revenu du travail et situation professionnelle sera traitée dans cette newsletter. Pour la saisie de la situation professionnelle de la personne ayant déposé la demande et des autres personnes de l'unité d'assistance, on indiquera le revenu mensuel net, c'est-à-dire après déduction des cotisations sociales mais avant déduction des impôts et des éventuels montants exonérés. Normalement, les allocations familiales et les allocations pour enfants sont prises en compte dans le revenu mensuel net. Si ces dernières ne sont pas comprises dans le salaire, il faut répondre «Oui» à la question concernant la variable 12.051 et indiquer également le montant des allocations obtenues (variable 12.052). En cas de saisie de salaire, il s'agit de répondre «Oui» pour la variable 13.03 et de saisir comme revenu le revenu net du travail versé régulièrement selon le contrat de travail (revenu avant saisie).

Reste à savoir comment procéder pour la saisie d'un revenu irrégulier dû à de fréquents changements de situation professionnelle. En principe, les indications sur la situation professionnelle et le revenu du travail se réfèrent au même mois. Etant donné que dans la statistique de l'aide sociale, la situation décrite est celle du mois de décembre, mois de référence, il faut saisir tant la situation professionnelle que le revenu net du travail pour ce mois. Si aucune prestation d'aide sociale n'a été octroyée pour le mois de décembre, on saisira la situation professionnelle et le revenu du mois du dernier versement.

### Protection des données

La statistique de l'aide sociale accorde une place prioritaire à la protection des données. Le relevé et l'exploitation des données s'effectuent dans le respect des principes de la protection des données stipulés dans la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (art. 14 à 17), dans la loi fédérale sur la protection des données (art. 22) et dans l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux. En vertu de cette dernière ordonnance (art. 21), toutes les phases de traitement des données sont décrites dans un règlement qui a été remis au Préposé fédéral à la protection des données.

L'OFS a pris les mesures nécessaires en particulier pour crypter et anonymiser les données. Les services sociaux relèvent les données de l'aide sociale en tant que données administratives et les utilisent sous une forme non anonyme pour l'exécution de l'aide sociale. Ces données sont exportées une fois l'an,

codifiées et transmises dans ce but à l'OFS ou à l'un des quatre antennes cantonales pour la statistique de l'aide sociale. Développé spécialement pour la statistique de l'aide sociale en collaboration avec le service cryptologique du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), un processus rend impossible la lecture des données pendant leur transfert de même que l'identification des personnes concernées. Pour des raisons de protection des données, les données sont enregistrées dans une banque de données à l'OFS après avoir été anonymisées.

### Indicateur de la pauvreté

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre Confédération et cantons (RFT) est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Elle tient aussi compte des données de la statistique de l'aide sociale: pour calculer les compensations de la charge sociodémographique, on utilise entre autres l'indicateur de la pauvreté. Etabli sur la base des chiffres concernant les bénéficiaires de l'aide sociale au sens large, cet indicateur met en évidence l'importance d'harmoniser la saisie des données dans le domaine des prestations sociales sous condition de ressources.

Le contenu et l'établissement de l'indicateur de la pauvreté font l'objet d'une publication de l'OFS à paraître en décembre. Celle-ci présentera également quelques analyses en lien avec les différences cantonales observées par rapport à la dépendance à l'aide sociale.

### Changements au niveau des ressources humaines dans la section Aide sociale

Monsieur Norbert Riesen, lic. rer. pol. (MA), a pris la direction de la section Aide sociale le 1er septembre 2008. Monsieur Riesen a acquis une longue expérience professionnelle, notamment en tant que conseiller d'entreprise et comme directeur à la chambre économique de l'Oberland bernois, dont il assumait la responsabilité au plan opérationnel.

L'ancien chef de section ad interim, Tom Priester, se consacre par conséquent de nouveau entièrement à la section Analyses sociales. Nous remercions chaleureusement M. Priester pour tout le travail effectué.

Par ailleurs, Mme Corine Tscherrig est responsable de la communication et information de la section aide sociale depuis le 1er septembre 2008.

## Comptes globaux de la protection sociale 2006

En 2006, les dépenses globales au titre de la protection sociale en Suisse ont atteint en termes nominaux 138'456 millions de francs, alors qu'elles se montaient à 135'520 millions de francs en 2005. Le taux de croissance en termes nominaux en 2006 était par conséquent de 2,2%. Il s'agit du taux le plus bas observé dans les années 2000.

Les risques de la vieillesse, de la maladie et de l'invalidité représentent ensemble plus des quatre cinquièmes des prestations sociales.

De plus amples informations sur les Comptes globaux de la protection sociale 2006 sont publiées dans un leporello paru en novembre ainsi que sur le portail de l'OFS à l'adresse suivante:

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/01.html>

## Disponible sur Internet

### Rapport social Canton de Zurich 2007

Le Rapport social du Canton de Zurich 2007 a été publié le 14 novembre 2008 pour la 7e fois. Il en ressort que le nombre de dossiers d'aide sociale a légèrement diminué grâce à la situation favorable sur le marché de l'emploi. Des comparaisons régionales ont montré que plus la commune est grande et urbaine plus le poids des prestations sociales est important. Les analyses du nouveau chapitre spécial portant sur les différences régionales, ont également mis en évidence que certaines communes de l'agglomération urbaine sont plus touchées que les grands centres de Zurich et Winterthur. Le nouveau Rapport social du Canton de Zurich (disponible en allemand uniquement) peut être commandé auprès de l'OFS et est également disponible en format PDF à l'adresse suivante:

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/13.html>

La publication «Statistique de l'aide sociale: guide pour la réalisation de l'enquête» a été remaniée. En plus des quelques sous-chapitres ajoutés, elle présente les nouveautés concernant l'enquête 2008. Il s'agit de la 4e édition de ce guide complètement retravaillé et disponible dès le 15. décembre 2008 en format PDF en français et en allemand à l'adresse:

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=3102>

Par ailleurs, la dernière touche a été apportée à l'établissement des questionnaires papier sur l'aide sociale économique (état initial et état au jour de référence) et sur les autres prestations sociales sous condition de ressources (avances sur pension alimentaire, aides cantonales, allocations de maternité/allocations parentales et prestations complémentaires à l'AVS/AI dans le canton de Zurich). Ces questionnaires sont également disponibles pour télécharger en ligne, à l'adresse:

[http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen\\_\\_quellen/blank/blank/ssh/08.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen__quellen/blank/blank/ssh/08.html)

## Prochain numéro

Le numéro 27 paraîtra en avril 2009.

### Impressum

#### Numéro 26

Editeurs: Office fédéral de la statistique  
Section Aide sociale, Neuchâtel

A commander gratuitement à l'OFS (tél.: 032 713 62 54).

Changements d'adresse à signaler par e-mail à:  
Corine.tscherrig@bfs.admin.ch

La statistique suisse de l'aide sociale sur Internet:  
[www.socialsecurity-stat.admin.ch](http://www.socialsecurity-stat.admin.ch)

Numéro de commande: 810-0803